Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212203541-20260409-2026_17-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TREGLAMUS

COTES D'ARMOR

SEANCE DU 9 AVRIL 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation

31 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PARISCOAT, Maire.

Présents (14) : PARISCOAT Dominique, LE BLOAS Mireille, DELET Jean-Hubert, COATRIEUX Damien, PRIGENT CADIOU Sophie, PRIGENT Yves, LORGERE Noëlle, THORAVAL Géraldine, HAMELIN-PAILLARD Laëtitia, CHERITEL Morgane, DANIEL Aurélie, YAUDET Justin, BENECH Thomas, MONFORT Alain-Yves.

Procuration (1) : MINTER Denis à DELET Jean-Hubert

A été nommée secrétaire de séance : Mme PRIGENT CADIOU Sophie

Objet de la Délibération

2026.17

FONGIBILITE DES CREDITS

À la suite du passage à la M57 au 1er Janvier 2023, l'exécutif a désormais la faculté, s'il en est autorisé par l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Pour ce faire, il convient de fixer les taux de fongibilité pour le fonctionnement et pour l'investissement.

Le maire informera l'assemblée des éventuels mouvements de crédits lors de la plus proche séance de conseil.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Le Maire à procéder à ces mouvements de crédits dans une limite ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE TREGLAMUS * 22 - Côtes d'Armor *

Le secrétaire de séance